



EXTRAIT Du Registre des délibérations du Conseil de la Communauté

Délibération DC 2020-029

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020

L'An deux mille vingt, le dix-huit du mois de juin à 17 h, le Conseil de la Communauté s'est réuni à QUILLAN, à la salle ESPACE CATHARE, place de la gare à QUILLAN, suite à la convocation faite le 11 juin 2020 par Monsieur le Président.

Étaient présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIE (Belfort sur Rébenty), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Évelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre) Eric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DEBOISSIEU (Counozouls), Claire THENARD (Courtauly), Jacques PETIT (Escouloubre), Georges REVERTE (Espéza), Dominique BRUCHET (GINCLA), Daniel CALVI (GINOLES), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou) Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Gérard JALIBERT (Montfort sur Boulzane), Francis ROUTELOUS (Montjardin) Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Claude DELOUSTAL (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Benoit OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Serge BACAVE (Saint Benoît), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (Saint Jean de Paracol), Patrice PIVOST (Saint Julia de Bec), Louis SIRE (Saint Just et le Bézu), Rose Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Gnette), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Paul COEFFARD (Val de l'Ambronne), Anthony CHANAUD (Val du Faby) Georges BENNAVAIL (Val du Faby) Marc RIVALS (Villefort).

Procuration : Marcel MARTINEZ (Axat) procuration à Francis SAVY, Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault) procuration à Alfred VISMARA, Christian ARAGOU (Le Bousquet) procuration à Benoit OLIVE, Nadia PARACHINI (Quillan) procuration à Jacques SIMON, Martine DAFFOS (Quillan) procuration à Mohamed EL HACHI, Jean Pierre ESPOSITO (Roquefeuil) procuration à Jacques GALY ;

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat) Guy CLÉMENT (Axat), René LAFFONT (Belcaire), Jean Pierre CLAUDE (Comus) Chantal PRIOUL (Espéza) Pierre CROS (Espéza), Jean-Claude TOLLON (Espéza), Virginie ORTIZ (Espéza), Gérard GILLION (Espéza), Dalila KHALFA (Espéza), François LACROIX (Espezel) Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Honoré GERVAIS (Le Clat), Denis BRUNEL (Marsa), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Georges DUBRUNFAUT (Rodome), Daniel LEFEBVRE (Sonnac sur l'Hers), Richard ASSENS (Saint Louis et Parahou),

Invités : Christian MAUGARD (Quillan),



Secrétaire de séance : Jean Christophe GAUVRIT

Nombre de conseillers en exercice : 84

Présents : 56

Votants : 62

Le projet de budget primitif 2020 repose sur une stabilité des taux, soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 6.98 %
- Taxe sur foncier non bâti : 29.78 %
- CFE : 37.27 %

Le Conseil ;

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

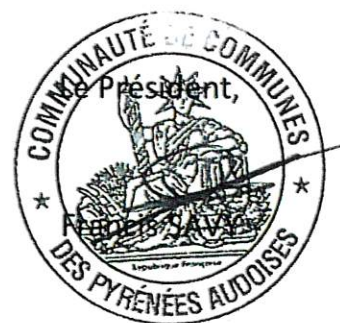
Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour 2020 comme suit :

- **Taxe sur le foncier bâti : 6,98 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 29.78 %**
- **Contribution foncière des entreprises : 37.27 %.**

Ainsi délibéré, à QUILLAN le 19 juin 2020

Pour extrait conforme,

*Transmis au représentant de l'Etat,
le 22 juin 2020
Le Président certifie qu'un extrait de
la présente délibération
a été affiché conformément à la loi,
le 22 juin 2020*



EPCI : 804 DES PYRENEES AUDOISES

ARRONDISSEMENT : 11

TRESORERIE SPL : TRESORERIE QUILLAN



N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition de 2019	Taux d'imposition plafonné pour 2020	Bases d'imposition provisionnelles 2020	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants
3 840 853	37,27	>>>	3 895 000	1 451 667	

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2019	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2019	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition provisionnelles 2020	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
19 728 412	5,59		20 008 000	1 118 447
17 267 080	6,98		17 504 000	1 221 779
697 260	29,78		705 200	210 009

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	Total allocations compensatrices	Produit de la CVAE	DORTP	TASCOM
4 803 591	354 757	227 796	N C	61 991
Produit prévisionnel de TH	Versement GIR	Produit global des IFER		
1 118 447	172 822	1 431 788		
	Prélèvement GIR	Produit fiscal attendu TF foncière des entreprises unique		
		(à reporter au cadre II-2)		

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.4 x col.9)	Réserve de taux utilisée	TAUX VOTE	Taux mis en réserve
	6,98	6,98	1 221 779		37,27	1451667
Produit attendu des taxes foncières	Taxe foncière (bâti)	Taxe foncière (non bâti)	Produit fiscal attendu TF (dont transferts)			
1 431 788	29,78	29,78	210 009			

A CARCASSONNE

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

MARIE-JOSE GOUTAUDIER

le 13 MARS 2020

Le préfet,

le



A

Le président

le 19 juin 2020

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20200618-DC_2020_029

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : 804 DES PYRENEES AUDIOISES

ARRONDISSEMENT : 11

TRESORERIE SPL : TRESORERIE QUILLAN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 FPU (2)

TAUX
FDL
2020

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe d'habitation :	288 184
Taxe foncière (bâti) :	45
Taxe foncière (non bâti) :	474
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	234
b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire	1 194
c. Autres allocations	64 526
Dotations pour perte de THLY :	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)	177 872
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	

2a. BASES NON TAXEES

Basés exonérés par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	
Basés exonérés par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	300 919
Basés exonérés par la loi au titre des terres agricoles	167 206
2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS	
CVAE : part dégrévée	128 576
CVAE : part relative aux exonérations compensées	100
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

2c. PRODUIT DES IFR

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	4 832
Centrales hydrauliques	111 907
Transformateurs	44 310
Stations radioélectriques	66 747
Gaz - stockage, transport...	

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun	Taux maximum dérogatoire	Taux maximum avec rattrapage	Taux moyen 75%	Taux maximum avec capitalisation	Taux maximum avec majoration spéciale
Première année de FPU				18	19	20
FPU régime de croisière	38,34	38,34		18,74	40,11	
EPCI en régime de croisière						
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe foncière sur les propriétés bâties						
Coefficient de variation du taux moyen pondéré des deux taxes foncières						
21	1,028765	22	1,031259	23	24	25
					26,45	52,90
EPCI en régime de croisière						
Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre						
Taux moyen communal 2020 (niveau national)						
Taux plafond pour 2020						

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 : national	//////	Taux maximum de la majoration spéciale :	//////
	//////		//////

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-200043776-20200618-DC_2020_029

à
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS